L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. — Rue de Chartres No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 2 OCTOBRE 1860. — G. F. WEISSE, E. DUVERGÉ, N. DUFOUR, G. MARRY, Propriétaires.

MARDI MATIN, 2 OCTOBRE.

[illegible]

Le drame européen.

La nouvelle [illegible] que la France que le *Nord* a donnée en la certifiant se trouve démentie par un article semi-officiel du *Morning Post* dont voici le résumé :

"On peut regarder comme une règle de la politique anglaise qu'elle fait de son [illegible] tenir le gouvernement anglais libre de tout engagement, de telle sorte qu'il soit à même d'employer ses forces à notre meilleur avantage quand les circonstances l'exigent.

Il n'existe donc pas dans notre système de [illegible] vue d'événements [illegible].

"La [illegible] nouvelle donnée par le journal le *Nord*, nouvelle que l'on a répétée, est [illegible] absurde. Ce journal prétend que [illegible] et la Prusse [illegible] et qu'elles seraient [illegible] à ces assertions."

[illegible] plus loin un article de la *Patrie* [illegible]. Voici maintenant [illegible] du *Times* que nous croyons [illegible] reproduire aussi afin de permettre à nos lecteurs de juger la situation.

"Le grand drame européen s'avance à pas [illegible] vers son dénoûment, et l'arrivée de Garibaldi dans la capitale du royaume des Deux-Siciles a coïncidé avec un événement d'une importance significative dans le développement du spectacle qui se déroule sous nos yeux. L'Autriche et la Russie sont une fois de plus alliées. L'empereur Alexandre a annoncé son sincère désir d'une parfaite réconciliation avec l'empereur François-Joseph, et nous apprenons que des mesures ont été prises [illegible] justement pour mettre fin à leur hostilité devenue désormais intolérable. Cette [illegible] n'a rien qui doive surprendre [illegible].

"Il est aussi [illegible] pour ces souverains que pour les autres de [illegible], et [illegible] un bonheur pour les peuples [illegible] gouvernement. Mais la nouvelle alliance [illegible] que la [illegible] aperçoit aujourd'hui [illegible] interrompues. [illegible] imposées par la [illegible] de l'Europe ? Ce [illegible] res. La première [illegible] de Garibaldi ; [illegible] menace les possessions de l'Autriche.

[illegible]

"Les Hongrois eux-mêmes, en ce moment, engagent à l'empereur la [illegible] leur constitution légitime [illegible] leur roi. Ils se reconnaissent [illegible] pas à se soumettre [illegible].

[illegible]

NOUVELLES POLITIQUES.—Le comité [illegible] de la Pennsylvanie assemblé à Harrisburg le 27 septembre a formé un ticket électoral présidentiel, et a adopté les résolutions suivantes :

[illegible]

—Le 29 septembre il y a eu à Van Buren, Arkansas, une magnifique démonstration en faveur de Bell et Everett. Le Sujet a été harangué par l'honorable Jesse Turner. Le parti unioniste compte emporter l'Etat.

[illegible]

—A la grande démonstration d'Indianapolis, où la foule a été évaluée depuis 30,000 jusqu'à 100,000 entre MM. Douglas et Johnson ont entendu le gouverneur Todd de l'Ohio, le gouverneur Dix et de Kentucky, le juge Clinton de Tennessee, M. Sutton de l'Ohio, M. Logan de l'Illinois, M. Schabel de Pennsylvanie.

Dépêches Télégraphiques TRANSMISES A L'ABEILLE

NOUVELLES D'EUROPE, [illegible]

[illegible]

Tentative d'assassinat sur Louis Napoléon !

Défaite de l'armée de Lamoricière.

PRISE DE PEROUSE ET DE SPOLETO.

[illegible] — Le steamer à hélice *Glasgow*, capitaine Thompson, parti de Liverpool le 19 et de Queenstown [illegible] a passé le cap Race hier dimanche, se rendant à New-York. Il a été accosté par le yacht de la Presse [illegible].

Kangaroo. — Le *Nova Scotian*, parti de Québec [illegible] était arrivé à Liverpool. En remontant la rivière Mersey, il s'était échoué, mais il [illegible]. Le *Vanderbilt* était arrivé à Southampton.

Marchés de Londres et de Liverpool.

COTON.—*Liverpool*, 19 sept.—Les ventes de lundi et mardi sont de 15,000 balles ; le marché était généralement stationnaire aux prix de la semaine dernière.

[illegible]

Marché monétaire de Londres.

Londres, 19 sept.—Les affaires étaient [illegible] ; les consolidés [illegible] à 93 1/4.

Dernières nouvelles de Londres. (*Télégraphiées à Queenstown.*)

20 sept. après-midi.—Les consolidés ont fermé aujourd'hui de 93 1/8 à 93 1/4.

NOUVELLES POLITIQUES.

Défaite de l'armée du Pape.

Les nouvelles d'Italie sont d'une grande importance et très intéressantes.

Les troupes sardes ont attaqué et complètement mis en déroute l'armée du général Lamoricière.

Les Piémontais ont pris possession de Pérouse et de Spoleto.

France.

Attentat à la vie de [illegible]

Le bruit courait qu'un fou a [illegible] Louis Napoléon [illegible].

Angleterre.

Le steamer monstre *Great Eastern* a été mis en [illegible] à Milford Haven.

(Les communications télégraphiques sont interrompues par le mauvais temps, ce qui nous empêche de recevoir la fin des dépêches.—*Edit.*)

Passage de bateaux.

Vicksburg, 1er octobre—Le Wm H. Harrison [illegible] le James Battle [illegible] le Decatur à minuit, l'Eagle à 1 heure et le Carriet à 2 heures ce matin.

ERRATUM.—Nous avions intitulé hier notre premier article "Fusion anti-républicaine", les compositeurs nous ont fait dire "Fusion du parti républicain," ce qui était précisément le contraire.

SOIRIES A BON MARCHÉ.—Les dames trouveront en ce moment dans le magasin de M. John Todd, 12 et 14 rue de Chartres, le plus bel assortiment de soieries élégantes reçues en consignation et qui seront vendues à des prix très bas, comme on peut le voir à l'annonce.

☞ Voir l'annonce de l'UNION GUARD du Deuxième District.

CHRONIQUE LOCALE.

[illegible]

M. F. L. Rowland, député du shérif, a été assermenté.

Cent citoyens qui doivent remplir les fonctions de jurés ont été assermentés.

L'avocat de District a présenté trente-six accusations d'assaut et batterie, vingt-huit de larcin, [illegible] de meurtre.

CAUTIONNEMENT.—Le Dr Nicholson [illegible].

[illegible]

Henry Landrau a été envoyé devant la [illegible] Cour de District [illegible].

[illegible]

Adolphe Cassey, [illegible].

[illegible]

ACCIDENTS.—[illegible]

TENTATIVE DE MEURTRE.—[illegible]

NOUVELLES DIVERSES.

La *Gazette de Cologne* du 10 publie les deux télégrammes que voici et qu'elle a reçus de Londres :

"D'après [illegible] de Vienne, les [illegible]

[illegible]

"Le comte de Rechberg a chargé par une circulaire les représentants d'Autriche à l'étranger de déclarer faux le bruit qui circule que [illegible].

"L'Autriche, dit le ministre, [illegible].

On lit dans l'*Ost-Deutsche Post* du 7 septembre :

"Les rédacteurs de l'*Ost-Deutsche Post* et de la *Presse* ont été cités hier devant le tribunal [illegible].

[illegible]

On écrit de Turin [illegible] à la *Gazette de Cologne* :

"En ce moment, huit heures du soir, on entend [illegible].

[illegible]

Encore quelques jours, il sera trop tard. (*Patrie.*)

GARIBALDI ET FRANÇOIS II.

Nous trouvons dans la *Presse* la proclamation [illegible].

[illegible]

—Victor-Emmanuel, modèle des souverains, [illegible].

[illegible]

Une correspondance adressée de Milan au *Times* raconte en ces termes le meurtre du général Briganti :

"Le 25 du mois dernier, dans l'après-midi, le 15e régiment napolitain de ligne, appartenant à [illegible] brigade Briganti, qui s'était enfui du champ de bataille de Piale et Campo, près de [illegible] Giovanni, campait avec ses officiers sur la place principale de la petite ville. Le général Briganti, en grand uniforme, et accompagné d'un seul groom, arriva à [illegible]. [illegible] Briganti ne répondit pas.... Il poursuivit sa route, quand deux des soldats, le premier un sapeur, qui avaient eu le temps de charger leurs armes, firent feu sur lui. Plus de cinquante autres coups furent immédiatement tirés sur le général, puis les sauvages se ruèrent sur son corps et le mirent en pièces.

On lit dans la *Patrie* du 14 septembre, sous le titre *Dernières nouvelles* :

On assure que M. le baron de Talleyrand, notre ministre à Turin, va rentrer en France ; en son absence, les affaires de la légation seront administrées par un chargé d'affaires.

Le roi de Naples a quitté le 12 la ville de Gaëte sur une frégate à vapeur espagnole, pour se rendre à Séville.

Le 7e régiment d'infanterie de ligne, commandé par le colonel de Manneville, doit quitter Paris le 18, dans la matinée, pour aller s'embarquer à Toulon. Les frégates à vapeur le *Descartes* et l'*Eldorado* doivent, dit-on, transporter ces troupes à Civita-Vecchia.

Le général Lamoricière est concentré à Ancône à la tête d'un corps d'armée d'environ 8,000 hommes.

On assure que les lignes d'Ancône doivent être attaquées par une armée piémontaise d'environ 45,000 hommes.

"Un journal annonce dans son numéro de ce matin, d'après une correspondance de Turin, que lord John Russell aurait fait savoir, par une communication officielle, que, malgré l'entrée du Piémont dans les Etats de l'Eglise, l'Autriche ne devrait pas [illegible].

"Nous croyons savoir que lord John Russell [illegible].

Le même journal publie les télégrammes suivants :

Paris, 11 septembre.

[illegible]

Marseille, 12 septembre.

On mande de Beyrouth, 27 août, que Fuad-Pacha n'a pas incorporé les 3,000 détenus du Damas dans l'armée turque, mais on en a envoyé 300 aux galères. Fuad-Pacha a donné en outre 130 maisons de musulmans aux chrétiens [illegible] dans la citadelle, et 10,000 d'entre eux sont [illegible] au soleil et manquent de tout.

[illegible]

LES ETAPES DE GARIBALDI.

Un homme part, dans la nuit du 5 au 7 mai, des environs de Gênes avec quelques volontaires [illegible].

[illegible]

Un peuple est affranchi.

Maintenant, quels sont les bons conseillers ; [illegible].

[illegible]

Qu'on compare maintenant une telle ligue ? [illegible]

[illegible]

Naples, 7 septembre 1860 au matin.

"G. GARIBALDI."

Avant de quitter Naples, le roi François II a adressé au peuple deux proclamations, que nous empruntons à la *Presse*, la première ainsi conçue :

Naples, 6 septembre.

"Parmi les devoirs prescrits aux rois, ceux des jours d'infortune sont les plus grandioses et les plus solennels, et je veux les remplir avec une résignation exempte de faiblesse, l'âme sereine et confiante, comme il convient au descendant de tant de monarques.

Dans ce but, j'adresse encore une fois la parole au peuple de cette métropole, dont je dois à présent m'éloigner avec douleur.

[illegible]

Naples, le 6 septembre 1860. FRANÇOIS.

Voici le texte de la deuxième proclamation :

François II, etc. etc.

[illegible]

Naples, [illegible] 1860.

Signé FRANÇOIS.

Contresigné JACQUES DE MARTINO.

AFFAIRES D'ORIENT.

Le journal arabe l'*Aigle de Paris* publie un article destiné à réfuter les assertions des journaux anglais qui ont accusé les Maronites d'avoir attaqué les Druses et d'avoir ainsi provoqué les massacres. Nous lui empruntons le passage suivant :

"Tout le monde sait qu'en 1841, en pleine paix, les chrétiens vaquaient tranquillement à leurs travaux, lorsque les Druses se précipitèrent à l'improviste sur Deir-el-Kammar, qu'ils saccagèrent. Dans cette première lutte, ce ne sont pas les Maronites qui ont été les agresseurs.

"En 1859, après l'arrivée de Kurchid-Pacha à son pachalik, à Beyrouth, une lutte s'engagea entre les Druses et les chrétiens du village de Beit Méry. Mgr Touby, évêque des Maronites à Beyrouth, s'empressa de faire tous ses efforts pour réconcilier les deux peuples. Il envoya des députés auprès des chefs druses pour leur dire qu'il allait se rendre chez eux avec les notables des Maronites afin de faire la paix. Les Druses acceptèrent la proposition. L'évêque arrivait, lorsque les Druses se sont rassemblés en foule et l'ont reçu à coups de fusil.

"Rentrés chez eux, après la perte de plusieurs des leurs, cet évêque accusé et les Maronites n'ont rien fait pour exciter le pays à une guerre générale. Est-ce cette conduite qui fait de l'évêque l'agresseur avec ses ouailles ?

"Le lendemain les Druses ont brûlé son séminaire, son couvent et six villages, et le vénérable pasteur n'a rien fait pour soulever son peuple.

"Le pacha se rendit chez les Druses pour leur dire : "C'est assez." Mais point de punition, point d'indemnité pour les Maronites. Ils ont supporté cette injustice sans se révolter.—Est-ce pour cela qu'ils sont appelés agresseurs ?

"Nous arrivons aux événements de cette année. Voici ce qui s'est passé dans la guerre : Le 19 mars, les Druses se transportèrent au couvent de Hammik, assassinèrent le supérieur, pillèrent l'établissement et partirent. Le 26 avril, ils tuèrent deux chrétiens d'Aklim-Djizim ; le 13 mai, deux, qui passaient sur le pont de la rivière de Saïda. Le 19 du même mois, ils tuèrent trois chrétiens d'Aklim-Djizim, qui se trouvaient dans le districts de Chouf; le même jour, ils tuèrent Jean, curé de Chouf. Dès lors les Druses envoyèrent couper les grandes routes. Le cheik Kassem-Joussef-Houmada fut chargé ; avec les Druses du Chouf, de couper celle de Saïda. De l'autre côté, au-dessus de Beyrouth, le cheik Pattar-Hommad et les siens commencèrent le désarmement des chrétiens. Tout cela se passa avant le commencement des massacres."

On écrit de Beyrouth au *Moniteur de la Flotte* :

"Notre position n'a pas changé ; mais notre nombre s'est accru ; le *Jourdain* est arrivé le 24 d'Alger, et nous apporte des zouaves. [illegible].

"Nous sommes campés dans une position assez agréable, non loin de la muraille crénelée et flanquée de tours qui sert de défense à Beyrouth, et près des dunes de sable qui s'étendent jusqu'à la mer, devant nous. Le pays est couvert d'une végétation riante, et l'horizon est borné par la chaîne du Liban que l'on distingue des montagnes environnantes par son élévation et ses sommets aplatis.

"Déjà notre général a pris la position qui convient au chef d'un corps expéditionnaire français, il est respecté de tous, et ceux qui pourraient avoir envie de se montrer mal disposés le craignent. On dit déjà qu'il va se rendre de sa personne à Damas avec quelques cavaliers [illegible]. Fuad-Pacha a préparé le procès de son prédécesseur, qui commencera à traîner un peu. Le nombre des condamnations s'élève déjà à environ 200, mais la plupart sont envoyés aux travaux forcés.

"Les transports à hélice *Aube* et *Finistère*, après avoir débarqué leur personnel et le matériel dont ils étaient chargés, repartent pour Alger. [illegible].

"Il y a deux mouillages, un pour l'été, un autre pour l'hiver ; ils ne sont excellents ni l'un ni l'autre, et les bâtiments éprouvent surtout une très grande difficulté à renouveler leur provision d'eau.

"Indépendamment des bâtiments français, il y a sur la rade des bâtiments anglais, russes, turcs, grecs, autrichiens et hollandais."

"La côte est en général fort tranquille. L'arrivée de nos troupes a produit son effet ; parlout on nous sait là. Vous ne sauriez croire quelle influence a cette pensée sur les populations du littoral. Depuis Alexandrette jusqu'à Saint-Jean-d'Acre, on peut être sûr qu'il n'y aura pas maintenant un seul assassinat, c'est que si le débarquement est plus difficile encore dans les autres ports, tels que Tripoli, Latakié, Sour, Saïda, qu'à Beyrouth, il n'est cependant pas impossible, et il serait bientôt fait.

"Plusieurs bâtiments croisent sur la côte. La *Sentinelle* revient d'une tournée de ce genre, et elle n'a trouvé aucun symptôme inquiétant ; elle va probablement repartir incessamment pour une autre tournée du même genre, ce bâtiment fait partie de la station du Levant, mais il en a été détaché temporairement pour servir de mouche à la division des vaisseaux commandée par M. le contre-amiral Jehenne.

On lit dans la *Gazette du Midi* :

"Les dernières lettres de Damas qui nous sont communiquées rapportent que Fuad-Pacha [illegible] réveil d'activité, on juge [illegible] Français de venir jusqu'à Damas.

[illegible] grand pontife de Damas, qui, dit-on, avait prêché la guerre sainte.

"Les musulmans reconnaissent un peu tard leurs méfaits ; une sorte de panique s'est emparée d'eux, ce qui prouve que, si on l'eût voulu au début, on aurait pu empêcher toutes les horreurs qui ont été commises. Il n'eût fallu qu'avoir un peu d'énergie, et l'on aurait vu en Syrie comme on l'a vu en Egypte, la sévérité couper le mal à sa racine."

AMER DU HOFFMANN.—Les milliers de personnes qui se servent de cet excellent remède pour la dyspepsie, [illegible].

PASSAGE POUR LE HAVRE.

Le beau trois-mâts FELICIA, 1?? tonneaux, partira prochainement pour le Havre. Un ou deux passagers peuvent encore se procurer des cabines dans des conditions élégantes et confortables en s'adressant de suite à l'armateur soussigné. On demande pour le même navire une femme de chambre ou une personne qui voudrait travailler pour son passage dans cette capacité.

BERNARD KOCK, 22, rue Ursulines.

2 oct—1f

EXPOSITION de Belles SOIRIES de fantaisie POUR ROBES, AUX PLUS BAS PRIX.

JOHN TODD,

12 & 14...Rue de Chartres...12 & 14

Venant de recevoir des fabricants, EN CONSIGNATION, Un immense STOCK de SOIERIES DE CHOIX

[illegible]

ÉGALEMENT

Un grand choix de Soieries noires unies et à dessins. A AUSSI BAS PRIX.

Un examen de ces marchandises est respectueusement sollicité. 2 oct—3

A LOUER [illegible]

A LOUER. [illegible]

A LOUER, à partir du 15 courant, le GRAND MAGASIN [illegible]. LE MONNIER.

Aux Jardiniers.

On demande un jardinier [illegible]. S'adresser au No 39, rue de Chartres. 2 oct—6t

EPINGLETTE PERDUE.

PERDUE, dans la soirée du 27 septembre, [illegible].

PAPIERS PERDUS.

PERDU, hier matin, [illegible] l'Hôtel d'Orléans, rue de Chartres, [illegible].

$10 DE RECOMPENSE.

PERDU, le 29 septembre, [illegible]. PIERRE ROY, [illegible].

AVIS.

LA société qui existait entre les soussignés sous la raison LEONARD FASH & Co. est dissoute d'un commun accord. F. E. LAURANS. LEONARD FASH. Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1860.

F. E. LAURANS continuera le commerce de produits de l'ouest et les affaires de commission, [illegible]. F. E. LAURANS.

En me retirant [illegible] LEONARD FASH.

[illegible] ALVAREZ, FERNANDEZ & Co., Rue Vieille-Levée, No 52. 2 oct

EN débarquement du steamship De Soto, [illegible] Johnston, de New-York— [illegible]. A vendre par CAMILLE LACOSTE, No 200, rue Royale et Dumaine.

A LIVRES, par le barbe Reaper, de [illegible]:

4	do	de	Oignons de Crosse
2	do	de	Thé Impérial
2	do	de	Sardines
2	do	de	Cornichons
2	do	de	Piccalilli
2	do	de	Chow chow
5	caisses	de 4 doz.	Moutarde
1	do	de	Walnut, sauce
1	do	de	Worcester, sauce
1	do	de	Royale, sauce
1	do	de	Anchovy, paste

[illegible] Huntley & Palmer. A vendre par CAMILLE LACOSTE, No 200, rue Royale, coin Dumaine.

Associé demandé.

UNE personne [illegible] MILLE PIASTRES, [illegible]. S'adresser par lettre à la poste, lettre G, boîte 168. Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1860.

Avis.

On demande une bonne COUTURIÈRE parlant le français, pour le 1er novembre prochain. [illegible]. ED. PRUDEAUX, rue de Chartres, 4?.

Demande de place.

UNE dame très capable d'enseigner l'anglais, le français, la musique et les arts d'agrément, désire obtenir une place soit dans une famille, soit dans une institution. [illegible]. S'adresser à M. R. TORREY, Commercial Place, No 13

UN jeune homme de dix-huit ans, [illegible]. S'adresser à V. [illegible].

SAUCISSONS DE LYON.—[illegible]. A vendre par DUNTZE & Co., Encoignure Royale et Conti.

FROMAGES Tête de Maure et Pâte Gruyère, par le Hudson, du Havre—[illegible]. DUNTZE & Co. encoignure Royale et Conti

FROMAGE GRUYERE.—Par le steamship De Soto, [illegible]. DUNTZE & Co. encoignure Royale et Conti

PETITS POIS de Bryant—Reçus par le navire Globe, [illegible]. DUNTZE & Co. encoignure Royale et Conti

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL.—OCTOBRE 1860.

SONT invités à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent :

[illegible]

Chien trouvé.

[illegible]

ATTENTION.

VENTE A TERME.

☞ Marchandises sèches étrangères et américaines.—L'attention particulière des acheteurs est appelée à la grande vente à terme de marchandises sèches étrangères et américaines, qui aura lieu aujourd'hui, à 10 heures, au salles d'encan de E. Roger & Co, Nos 43 et 45, rue de la Vieille-Levée. Conditions—[illegible].

AVIS D'ELECTION.—Par suite de la proclamation de Son Excellence THOMAS O. MOORE, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, portant la date du 21 septembre 1860, les électeurs qualifiés de cette portion de la paroisse d'Orléans, à l'est du fleuve Mississipi, sont par le présent notifiés qu'une ELECTION sera tenue le MARDI, sixième jour de novembre 1860, aux [illegible] du Bureau des Travaux Publics du Premier District.

[illegible]

Bureau du Shérif, Paroisse d'Orléans, le 1er octobre 1860. E. T. PARKER, shérif.

AVIS D'ELECTION.

Par suite de la proclamation de Son Excellence THOMAS O. MOORE, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, datée du 21 septembre 1860 [illegible] MARDI, [illegible] novembre prochain, [illegible] Vice-Président des Etats-Unis [illegible].

[illegible]

Bureau du shérif, paroisse d'Orléans, le 29 de septembre 1860. E. T. PARKER, shérif.

Changement de domicile.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir leurs amis et le public qu'ils ont quitté leur magasin "Maison Rouge" entre les deux marchés, et fait l'ouverture d'un nouveau magasin de coin No 53, rue de Canal, [illegible]. TURCOTTE & BLANCARD.

—AVIS—

[illegible] TURCOTTE & BLANCARD, Magasin Jackson.

Habillements confectionnés MALARD & TOOKER,

Encoignure des rues du Canal et de la Vieille-Levée.

NOUS avons reçu tout récemment un GRAND ASSORTIMENT D'HABILLEMENTS A LA MODE, [illegible].

[illegible]

MALARD & TOOKER, Encoignure Canal et Vieille-Levée.

AUX HABITANTS. MALARD & TOOKER, *Encoignure des rues Canal et Vieille-Levée.*

[illegible]

GRAND DEBALLAGE.

MAISON RILLIEUX & REGGIO,

190 rue Bourbon,

[illegible]

Poisson nouveau.

EN débarquement du navire Rufus Choate, arrivé de Boston—

[illegible] A vendre par FRED. AVET, rue Vieille-Levée, Nos 59 & 61, entre Bienville et Conti

BEURRE.—En débarquement du steamship De Soto, arrivé de New-York— [illegible]. A vendre par FRED. AVET, Vieille-Levée, Nos 59 et 61, entre Bienville et Conti

WHISKY—100 barils de [illegible], à vendre par GABRIEL PASCAL, No 97, rue Vieille-Levée.

PORC—100 barils mess, prime et rumps, à vendre par GABRIEL PASCAL, No 97, rue de la Vieille-Levée.

BACON—Epaules, [illegible], à vendre par GABRIEL PASCAL, 97, rue de la Vieille-Levée.

BŒUF—en barils [illegible], à vendre par GABRIEL PASCAL, 97, rue de la Vieille-Levée.

JAMBONS—[illegible] jambons de Duffield, [illegible], à vendre par GABRIEL PASCAL, 97, rue Vieille-Levée.

GRAISSE—[illegible], à vendre par GABRIEL PASCAL, Vieille-Levée No 97

MAQUEREAUX—[illegible] barils gros maquereaux No 2, [illegible]. GABRIEL PASCAL, Vieille-Levée No 97

FARINE—[illegible] barils farine extra, [illegible]. GABRIEL PASCAL, Vieille-Levée No 97

RIZ—[illegible] tierçons riz prime de la Caroline, à vendre par GABRIEL PASCAL, 97, rue de la Vieille-Levée.

MADERE, Sherry, Porto— [illegible]. A vendre par LANATA FRERES, 9 et 11 rue Jefferson.

CHAMPAGNE—100 paniers Heidsick Piper, [illegible]. LANATA FRERES, 9 et 11 rue Jefferson.

PATES, Truffes, Sardines—[illegible]. A vendre par LANATA FRERES, 9 et 11, rue Jefferson.

GENIEVRE, Absinthe, Kirsch, Oignons— [illegible]. A vendre par LANATA FRERES, 9 et 11, rue Jefferson.

Vin rouge.

CENT VINGT barriques vin rouge pour familles, en débarquement du navire [illegible]. FREAU & COUTURIE, Nos 31 et 33, rue Gravier.

CONSERVES—[illegible]. E. J. HART & CO, 77 et 79, Tchoupitoulas.

AMANDES—[illegible]. E. J. HART & CO, 77 et 79, Tchoupitoulas

Club Constitution.

L'ASSEMBLÉE [illegible] dans la SALLE DE BAL D'ORLÉANS, rue Orléans, CE SOIR, mardi, à 7 heures [illegible]. Par ordre du Président. GUY DUPLANTIER.

Union Guard, Deuxième District.

☞ Les membres de ce Club sont priés de se réunir, dans la salle de bal d'Orléans, rue d'Orléans, entre Royale et Bourbon, CE SOIR, mardi, 2 octobre, à 7 heures [illegible]. Par ordre du président. R. D. HUBBARD, Secrétaire.

CLUB DES BELL KNIGHTS.

☞ La réunion hebdomadaire de ce club aura lieu ce soir, mardi, 2 octobre 1860, à 7 heures et demie, dans la [illegible]. Par ordre du Président, FRANÇOIS V. DUPLESSIS.

[illegible]

Mounted Squatter Sovereigns.

A une [illegible] EDGAR DEVERBOIS, président. [illegible] J. P. DEVRON, secrétaire. [illegible] JOS. P. DEVRON, Secrétaire.

Excursion à Jackson, Miss.

☞ Les personnes qui ont l'intention d'assister au Mass-Meeting BELL & EVERETT qui aura lieu, jeudi le 3 octobre, à Jackson, Miss, sont priées de [illegible].

[illegible] J. O. NIXON [illegible] Comité d'arrangements.

DIRECTEURS DES ÉCOLES PUBLIQUES DU 3me DISTRICT.

AUX ENTREPRENEURS.

UN plan et le cahier des charges d'une maison d'école qui doit être bâtie dans le Deuxième District sont déposés à ce bureau [illegible]. AUG. CASSARD, secrétaire.

1er octobre—15

TAXES D'ETAT.

Avis aux Contribuables.

LES Tableaux d'Assessement du Premier, Second et Troisième Wards (Troisième District) [illegible]. WEBSTER LONG, Receveur du 3me District.

AVIS AUX CONTRIBUABLES DU DEUXIEME DISTRICT.

AVIS est donné aux contribuables du Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans que les tableaux d'assessement d'Etat de 1860 ont maintenant été complétés. [illegible] ANATOLE BLACHE, Receveur du Deuxième District

No 137, rue du Canal.

U. LAROUSSINI & Co

Ouverture, LUNDI, 1er octobre.

1,500 burnous, manteaux et mantelets du dernier genre, soit pour dames et enfants, de $1 50 à $75 00.

Les dames trouveront que ces marchandises sont à meilleur marché qu'on les ait jamais offertes sur place.

Mantelets pour enfants à $1 50

do de dames de $4 50 à $25

Burnous de $12 00 à $75 00

U. LAROUSSINI & Co,

1er oct No 137, rue Canal, Maison Touro.

LOGIA LIBERAL No 3, A. . G. . [illegible]

[illegible]

Marchandises Nouvelles !

En débarquement et à vendre par JOSEPH H. & J. N. MARKS

Nos 43, 45, 47, rue de la Nouvelle-Levée.

EN débarquement du navire Golden Eagle—[illegible]

[illegible]

JOSEPH & J. N. MARKS, Rue Nlle Levée, Nos 43, 45 et 47.

PAPIER PEINT.

HERBERT & ESCOUSSE,

131, rue de Chartres, ancien 149.

Papier peint. Papier peint.

L'ASSORTIMENT de PAPIER PEINT est au grand complet, et se compose des meilleurs produits des FABRIQUES FRANÇAISES.

[illegible]

Conservez vos dents !

J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN-DENTISTE,

148, rue Royale, entre St-Pierre et Toulouse.

Les dents sont indispensables à l'homme sans elles, plus de beauté, plus de voix articulée, plus de santé. [illegible]

Sucre et Sirop de la nouvelle récolte,

A vendre par JAS WOOD, Encoignure Dumaine et Tréme.

ENTREPOT DE TAPIS.

Rue de Chartres, No 29.

NOUS recevons constamment de nouveaux tapis à ajouter à notre grand assortiment, tels que Moquettes, Wilton, veloutés, Tapis de Bruxelles, 3 plis, &c. &c. [illegible] Couvertures de tables et de pianos, [illegible]. A. BROUSSEAU & Co.

Bi-Sulfite de Chaux.

LE soussigné ayant été nommé agent et fabricant de la manufacture de Bi-Sulfite de Chaux de la rue Clara, comme successeur de MM. Marcelly et Eude, est prêt à fournir du Bi-Sulfite aussi bon [illegible]. F. MARCELIN, agent.

Raffinerie Carondelet ET FABRIQUE DE BISULFITE

LES soussignés, seuls agents de l'établissement ci-dessus, [illegible] BISULFITE DE CHAUX [illegible]. AUGUSTIN & THIBAUT.

Avis de Société.

LES soussignés ont formé une société, pour le commerce de grains en général, sous la raison H. DE MAHY & Co, au No 27, Natchez Alley. H. DE MAHY. F. ARNAUD. JOS. B. DE MAHY. Nouvelle-Orléans, 1er septembre 1860.

Changement de local.

ALVAREZ, FERNANDEZ & Co, ont transporté leur MAGASIN de la rue de la Douane, No 55, à la rue VIEILLE LEVEE, No 52, encoignure Bienville.

Terre à vendre au Texas.

1107 ACRES DE TERRE, une partie boisée, convenable pour une ferme ou Pâture [illegible]. ALVAREZ, FERNANDEZ & Co, Vieille Levée, No 52, encoignure Bienville

Maison Meublée.

193.......RUE ROYALE.......193

ENTRE ST-LOUIS ET TOULOUSE.

MME F. FRATS annonce respectueusement qu'elle vient d'ouvrir une maison meublée, [illegible].

MAGNOLIA whisky—[illegible] FORSYTH, 48, rue Vieille Levée.

DEMOCRATIE NATIONALE.

BUREAU DU COMITÉ EXÉCUTIF POUR L'ETAT DE LA LOUISIANE, Nouvelle-Orléans.

POUR PRESIDENT : STEPHEN A. DOUGLAS, DE L'ILLINOIS.

POUR VICE-PRESIDENT : HERSCHEL V. JOHNSON, DE LA GEORGIE.

Electeurs présidentiels :

Premier District—Col. MAURICE WHITE, Plaquemines, Electeur.

CH. BIENVENU, St-Bernard, Substitut.

Deuxième District—PIERRE SOULÉ, Orléans, Electeur.

W. G. MULLER, Orléans, Substitut.

Troisième District—GUSTAVE LEROI, Jefferson, Electeur.

DESIRÉ LEBLANC, Ascension, Substitut.

Quatrième District—J. DUNCAN STUART, Bâton-Rouge, Electeur.

W. F. KERNAN, Est-Feliciana, Substitut.

Cinquième District—Hon. JOSHUA BAKER, Ste-Marie, Electeur.

W. W. WHITTINGTON, Rapides, Substitut.

Sixième District—Col. R. B. COLEMAN, Madison, Electeur.

J. N. T. RICHARDSON, Morehouse, Substitut.

Par ordre du Comité Exécutif pour l'Etat de la Louisiane.

G. W. MUNDAY, président.

Geo. A. FOSDICK, vice-président.

LOUIS DUFAU, secrétaire.

Bureau de la Compagnie de Navigation du Canal Carondelet.

Nlle-Orléans, 25 septembre 1860.

AUJOURD'HUI, à une assemblée spéciale des Directeurs, le préambule et les résolutions suivantes ont été adoptées : [illegible]

Par ordre du Directeur. LOUIS GAUNET, secrétaire.

Collége des Jésuites,

Enseignement Baronne et Commune.

LUNDI prochain, premier octobre, les classes seront ouvertes dans cette institution. L. CURIOZ, sup.

Bureau de la compagnie du Chemin de fer de la ville de la Nouvelle-Orléans.

No 4, rue Royale

DES propositions cachetées seront reçues à ce bureau jusqu'au 1er octobre prochain pour la fourniture de [illegible].

[illegible] S. L. JAMES, Ingénieur et surintendant.

AVIS.

DEPUIS le 1er août dernier, MM. C. W. MEHLDAU et CHARLES T. DUGAZON sont intéressés dans les affaires de notre maison et chargés de notre procuration. Nlle-Orléans le 25 septembre 1860. EUG. ROCHEREAU & Co.

MANTEAUX, MANTELETS, BURNOUS.

THEO DANZIGER

Nos 228 et 230, Rue Royale, Rue St-Philippe.

ANNONCE aux amis et à sa clientèle qu'il a fait l'ouverture d'un grand assortiment de MANTEAUX et MANTELETS en drap, soie et velours, et du dernier genre.

Ornements pour Tombeaux.

MICHON & DESPORTES,

Nouvelle-Orléans, rue Royale, 166.

Paris: Passage des Petites-Ecuries, No 3.

Cette MAISON, si connue pour l'extrême modicité de ses prix, vient de recevoir un IMMENSE ASSORTIMENT DE COURONNES, CROIX, FLEURS, MEDAILLONS et autres ornements pour tombeaux.

[illegible]

ON DEMANDE

UNE BONNE GARDIENNE, parlant français, pour prendre soin de deux petits enfants. S'adresser à L. W. LYONS. Rue St-Charles et Commune

COLLEGE

Rue Dryades, entre Clio et Erato, Dirigé par Charles Lavender.

M. LAVENDER a l'honneur d'annoncer aux familles et à ses élèves que la réouverture des classes aura lieu

Lundi, le 3 septembre.

[illegible]

VIN.........VIN.

RECU par le Destino de Barcelone, [illegible] barriques vin rouge de Santa Margarita [illegible]. ANTONIO COSTA, 15, rue de la Douane

Changement de domicile.

JE préviens le public que je viens de transporter le bureau de courtage au No 138 rue de la Douane, coin Bourbon et Dauphine. J. B. DERBEY, courtier.

AVIS.

A DATER du 1er courant, M. A. COUTIN, muni de pleins pouvoirs, est chargé de la gestion de nos affaires en cette ville. BURKE, BURLAGE & Co., 24, rue Bienville. Nlle-Orléans, le 1er septembre 1860.

AVIS.

LA société qui a existé jusqu'à ce jour, dans cette ville, sous la raison Romagosa & Magi, est dissoute d'un commun accord depuis le 1er du courant. [illegible] F. ROMAGOSA, JAYME MAGI. Nlle-Orléans, 3 juillet 1860.

Changement de domicile.

LOUIS FALK, tailleur, annonce à sa clientèle et au public qu'il a transporté son magasin du No 196, rue Bourbon, au No 50, même rue, entre Bienville et Conti.

Bouteilles ! Bouteilles !

250 paniers de 100 bouteilles chaque. En magasin et à vendre par A. CARRIERE & Co. 97, Vieille-Levée.

INSTALLATIONS POUR GAZ.

HENDERSON & GAINES, 100, RUE DU CANAL,

FONT maintenant l'ouverture d'un assortiment complet d'INSTALLATIONS POUR GAZ, tels que lustres, [illegible].

Installations de Gaz, &c.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à sa clientèle et au public en général qu'il continuera les affaires de l'ancienne société CRICHTON & LOEFFLER, au No 128 (ci-devant No 167) rue de Chartres, [illegible]. CHARLES LOEFFLER.

Chemin de fer Illinois Central.

DEUX convois partent de Cairo tous les jours, le matin et le soir, à l'arrivée des convois de la Nlle-Orléans, [illegible].

Pour arriver à New-York.........2 jours et 6 heures.

" " Boston.........2 jours et 12 heures.

[illegible] W. P. JOHNSON, Agent général pour les passagers, à Chicago. W. R. ARTHUR, Surintendant général à Chicago. B. F. LONGLEY, Agent général au Sud, N. O.

COGNAC, genièvre, vin, champagne, cordiaux, [illegible]:

[illegible] J. & J. TARDOS, 48, rue Vieille-Levée

EN débarquement de la barque Eglantine, venant de Bordeaux—[illegible]. J. & J. TARDOS, 48, rue Vieille-Levée

MIEL blanc de la Havane—[illegible]

SUCRE DE LA HAVANE—[illegible]

Ticket National de l'Union.

POUR PRESIDENT : JOHN BELL, du Tennessee.

POUR VICE-PRESIDENT : EDWARD EVERETT, du Massachusetts.

ELECTEURS PRESIDENTIELS POUR LA LOUISIANE.

Premier District Electoral.

RIVIERE GARDERE, de St-Bernard, électeur.

G. DE FERRIET, d'Orléans, substitut.

Deuxième District Electoral.

L'HON. RANDELL HUNT, de la N.-Orléans, électeur.

JULES LAVERGNE, de la Nlle-Orléans, substitut.

Troisième District Electoral.

CHRISTIAN ROSELIUS, de Jefferson, électeur.

DUNCAN S. CAGE, de Terrebonne, substitut.

Quatrième District Electoral.

J. O. FUQUA, d'Est-Feliciana, électeur.

R. M. FAVROT, d'Ouest Bâton-Rouge, substitut.

Cinquième District Electoral.

THOMAS H. LEWIS, d'Opelousas, électeur.

VALSIN FOURNET, de St-Martin, substitut.

Sixième District Electoral.

JOHN RAY, d'Ouachita, électeur.

L'HON. B. L. HODGE, de Caddo, substitut.

Chaque votant donne son vote pour SIX ELECTEURS dont chacun doit résider dans un district et aucun.

QUARTIER GENERAL Comité Exécutif d'Etat.

Parti Constitutionnel de l'Union.

DES MASS MEETINGS auront lieu comme suit, dans toute la ville, avant l'élection présidentielle:

[illegible]

Des orateurs distingués harangueront ces assemblées. Les différents clubs attachés au Parti Constitutionnel de l'Union ou BELL & EVERETT et le public en général, sans distinction de parti, sont respectueusement invités à y assister.

Par ordre du comité, H. MUSSON, Président. THOS CURRY, Secrétaire.

UNION GUARD.

DEUXIEME DISTRICT.

Ce club se réunit tous les VENDREDIS SOIR, à 7 heures et demie, dans la salle du bal d'ORLÉANS, rue d'Orléans, entre Royale et Bourbon. Tous ceux qui sont favorables à l'élection de JOHN BELL à la présidence et d'EDWARD EVERETT à la vice-présidence, sont invités à assister aux séances et à se joindre au club. Par ordre. R. D. HUBBARD, Secrétaire.

TAXES D'ETAT.—Avis aux Contribuables.

LES tableaux d'assessement du Premier, Deuxième et Troisième Districts [illegible]. W. [illegible], Receveur.

Avis aux contribuables de la Ville.

LE Board de Surintendants d'Assessements se réunira au City Hall, chambre 15, à midi, les lundis, 1er, 8, 15, 22 et 29 octobre 1860 et le 5 novembre suivant, [illegible]. JAS A. WATKINS, Secrétaire du Bureau des Surintendants d'Assessement. Nlle-Orléans, 25 août 1860.

ACADEMIE.

123, rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne.

NOUS rappelons aux parents et aux élèves que l'ouverture des classes aura lieu lundi, premier octobre. [illegible] Les élèves peuvent se faire inscrire immédiatement.

AVIS AUX CLIENTS.

PAR suite d'une hausse générale dans les articles, [illegible]

J. G. Bennet	P. C. Vagenne	J. J. Kramer,
Th. Moreau	Jacob Nicke	Joseph Renaud,
L. Truquet	M. B. Burtet	Henry Francis,
J. B. Vandervenelen	Martin	John Parson
A. Mauret	Henry Bruno	M. Nickel,
Chas Job	Ed Roland	J. Templeton Lavausser,
Jules Bosse	J. Marge	Jas M. Ingraham,
A. Furner	F. Frelog	

DEMANDE.

UN jeune homme prompt et calme, parlant et écrivant également bien le français et l'anglais, demande une place comme assistant teneur de livres, commis ou autres [illegible]. S'adresser J. S. boîte No 114.

Demande.

ON demande une dame d'un certain âge pour avoir soin de quatre petites filles et leur enseigner les premiers principes d'éducation. [illegible]. S'adresser rue des Champs Elysées, No 135, ou à M. Barrese, No 12, marché des Légumes.

DEMANDE.

ON demande à acheter plusieurs esclaves, de l'âge de dix jusqu'à trente-cinq ans, pour la ville ou la campagne. S'adresser rue de la Douane, No 15, à Derney, courtier.

ECOLE PRATIQUE, DIRIGÉE PAR CH. CARON.

198, rue Dauphine, entre Ste-Anne et Dumaine

Méthode toute particulière.

[illegible]

A vendre,

UNE machine avec son moulin, pour la fabrication du chocolat, et une autre plus petite, ainsi que ses moules et ustensiles. [illegible] S'adresser rue du Quartier No 36 à A. D. CHARPENTIER.

☞ Des arrangements pour location de la maison, [illegible].

TAPISSERIE ET MEUBLES DE FANTAISIE.

E. FAY & MASSON,

Rue de Chartres, Nos 99 et 101, entre Conti et St Louis.

M. E. FAY, [illegible]. E. FAY & MASSON.

A vendre ou à louer à bail.

Le soussigné désire vendre ou louer, à un long bail, sa propriété, rue des Ursulines No. 245, entre les rues Robertson et Claiborne. ANTHONY FERNANDEZ, Encanteur.

MADAME THIERRY,

au coin du chemin du Bayou et Derbigny—S'adresser dans le jardin.

Ayant une grande variété de fleurs pour [illegible].

AVIS.

M. PETIT DELAMARRE a l'honneur d'annoncer au public, qu'à partir du 1er octobre prochain, il ouvrira un magasin de CHAUSSURES, rue Toulouse, No —, [illegible] la fabrication de la CHAUSSURE POUR HOMMES.

[illegible]

A Louer,

Une maison en briques pour dépôt de marchandises, pour VINS OU LIQUEURS, avec écurie et hangar, rue du Quartier Nos 35 et 37, s'adresser sur les lieux ou à A. THIERRY, Enc. Bayou et Derbigny.

A LOUER,

La maison à deux étages, au coin des rues Roman et Esplanade, avec toutes les améliorations modernes, y compris gaz, chambre à bain, hydrant, fourneau de cuisine. Prix de loyer: [illegible]. S'adresser sur les lieux, ou à W. F. CHAPMAN, 30 Carondelet

MAISON A LOUER.

La maison No 6, Jackson square, [illegible]. S'adresser à M. Henry Peychaud, à la Compagnie d'Assurance de Hope, rue du Canal.

A LOUER.

Une maison haute en brique, avec véranda, à l'encoignure des rues St-Philippe et St-Claude, à livrer le 15 octobre prochain. Pour les conditions, s'adresser à M. Pierre Montel, à l'encoignure Bourgogne et St-Philippe, [illegible].

A LOUER.

UN excellent cuisinier et pâtissier. S'adresser au No 33, rue Carondelet. Office No 1, au premier.

PIANOS PLEYEL.

LES soussignés viennent de recevoir, par le navire Globe, arrivé du Havre, un grand nombre de pianos Pleyel, à des conditions libérales. CHARPAUX & PLANDRY, Chemin du Bayou, entre Claiborne et Derbigny.

184,600 cigares de la Havane, de différentes grosseurs et marques—[illegible]. BORNIO BROTHER, rue Gravier, No 26

ATTENDU—1000 barils sucre en poudre et concassé de Lovering, à vendre par E. J. HART & Co. 77 et 79, Tchoupitoulas.

AMIDON—300 boîtes amidon perle, pur et Ontario, venant d'être reçu, à vendre par E. J. HART & Co. 77 et 79 rue Tchoupitoulas

COUVERTURES FRANÇAISES

De 3 points et demi.

NOUS offrons aux planteurs, à très bas prix, d'excellentes COUVERTURES FRANÇAISES [illegible]. C. A. BARRIERE & BRO., rue du Canal, No 130, Bâtisses Touro

SARDINES à l'huile—Attendu par le Jean Carver de Bordeaux—[illegible]. QUEYROUZE & LANGSDORFF, 8 à 14 rue St-Louis.

CONSERVES alimentaires—Attendu par le Jean Carver de Bordeaux—[illegible]. QUEYROUZE & LANGSDORFF, 8 à 14, rue St-Louis.

DIVERS en magasin—[illegible]. QUEYROUZE & LANGSDORFF, 8 à 14, rue St-Louis.

HUILE DE LIN—[illegible]. E. J. HART & Co, No 77 et 79, Tchoupitoulas.

E[illegible] E. J. HART & CO.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

ci-devant AMPHITHEATRE DE SPALDING & ROGERS.

SPALDING et ROGERS.........Propriétaires.

[illegible]

MARDI, 2 octobre 1860—Avec les célèbres MENESTRELS DE RUMSEY ET NEWCOMB.—[illegible]

[illegible] F. A. CLARK, agent, pour MM. Rumsey et Newcomb.

Importation directe.

MARCHANDISES SECHES

Françaises, Anglaises et Allemandes.

DEBALLAGE D'ARTICLES D'AUTOMNE.

VENTE EN GROS SEULEMENT.

LE soussigné prévient ses clients et les marchands de la ville et de la campagne qu'il vient d'ouvrir un riche assortiment de marchandises récemment arrivées par les derniers navires d'Europe, dont le choix et la qualité ne laissent rien à désirer.

J. LEVOIS, RUE BOURBON, PRES CANAL, AU PREMIER

BITTERS des ARABES

CE cordial dont les effets salutaires ont été si bien appréciés par le public et qui est une des liqueurs les plus demandées dans les cafés, est en vente dans les endroits suivants:

Dépôt général: F. SANCHO, 229, Vieille-Levée, entre Dumaine et St-Philippe. [illegible] RAYMOND, 71, rue du Camp, M. A. CALONGNE, encoignure Royale et Dumaine, et A. LLAMBIAS rue Esplanade et Casacalvo

Mélange d'eau et sucre, l'Amer des Arabes forme un breuvage très agréable et très rafraîchissant.

Scierie de Brashear-City.

CETTE scierie, située à Brashear-City, est maintenant prête à fournir du cyprès de toutes qualités, [illegible]. BLANCHIN & GIRAUD.

Cigares de la Havane.

300,000 CIGARES de la Havane, en Demi-Ré, de toutes grosseurs, telles que—[illegible]. EDWD J. HATTIER, Rue Tchoupitoulas, No 6

Cigares véritables de la Havane.

J'AI en magasin et à vendre 500,000 cigares de la Havane, à des prix modérés, au gré des acheteurs. EDWD J. HATTIER, Rue Tchoupitoulas, No 6, coin Commune.

GRAND DEBALLAGE D'HABILLEMENTS A LA MODE, pour hommes et enfants.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer à leurs clients et au public en général qu'ils viennent de faire le déballage de leur stock d'habillements pour la saison, [illegible].

—AUSSI—

Un grand assortiment d'articles de toilette, [illegible]. CHARVIN & BAZE, 249 Vieille-Levée, près l'encoignure St-Philippe.

Couvertures de 3 1/2 points.

AYANT reçu par le navire Adélaïde Bell, du Havre, un assortiment de nos couvertures françaises, fabriquées spécialement pour l'usage des nègres, nous sommes préparés à remplir toutes les commandes qui nous seront faites. [illegible] D. H. HOLMES, 155, rue du Canal.

HOTEL DES MARCHANDS,

A l'encoignure St-Charles et Canal,

Nouvelle-Orléans.

Le plus agréable et le mieux situé de la ville.

PRIX DE LA PENSION

Par jour.........$2

Par semaine.........12

Pour les repas seulement.........[illegible]

BENT & HALLE, Propriétaires.

JAMES H. PUTNAM, Autrefois de la maison HALL, RODD & PUTNAM, Facteur de Coton et de Sucre, [illegible] No 61, rue Carondelet

T. BACHELIER,

21 et 23, rue des Ursulines.

A l'honneur d'annoncer à ses nombreux clients qu'il a reçu par les derniers arrivages d'Europe, [illegible].

CORSETS IMPERATRICE.

227, rue Royale.

MME AD. FLANDRAIN déjà avantageusement connue à la Nouvelle-Orléans [illegible].

AVIS.

LES soussignés préviennent leurs clients ainsi que le public en général, qu'ils ont provisoirement transporté leur magasin rue de la VIEILLE-LEVEE PRES DE L'ENCOIGNURE CONTI. FAURES & NORMAN

Modes nouvelles.

EN DEBALLAGE—Un très joli assortiment de modes nouvelles [illegible] CHAPEAUX SOIE et VELOURS, PLUMES et FLEURS, VELOURS et SOIERIES [illegible], RUBANS de toutes sortes, OMBRELLES MARQUISES, BLONDES et DENTELLES, FABRIQUES POUR BAL, [illegible] VOILETTES, GUIPURE, &c., &c., TULLES ILLUSIONS, CRÊPES et TARLATANES, RESILLES EN FILET avec [illegible], GANTS DE PEAU ET DE SOIE, MANCHETTES TRICOTÉES, BRODERIES, MANTEAUX pour dames et fillettes, CASQUETTES pour garçons et [illegible]

Aussi—Un assortiment complet de CHAPEAUX DE PAILLE [illegible]. J. DESBRES JR., 93, rue de Chartres.

VIN ROUGE—100 pièces vin rouge bon ordinaire, [illegible] En débarquement du navire Alice Ball, arrivé de Bordeaux, à vendre par FREAU & COUTURIE, rue Gravier Nos 31 et 33

SARDINES—[illegible] En débarquement du navire Alice Ball, arrivé de Bordeaux, à vendre par FREAU & COUTURIE, rue Gravier Nos 31 et 33

CHAMPAGNE, Krug & Co—En débarquement du navire "Globe" du Havre, à vendre par Eug. ROCHEREAU & Co., 28 et 32, rue St. Louis

VIN ROUGE ET VIN BLANC.— [illegible] En débarquement de la barque Lizzie Boyle arrivée de Bordeaux, à vendre par FREAU & COUTURIE, Nos 31 et 33 rue Gravier

EN débarquement du brick Tosca, de la Havane, [illegible] F. SANCHO, No 229, rue Vieille-Levée, entre Dumaine et St-Philippe

POMMES de terre—[illegible]. CUCULLU & JULIAN, rue Poydras No 30, [illegible] No 41

EN débarquement du navire Athenée de Bordeaux—[illegible]. L. CHAUDET, Successeur de B. Toledano, rue Royale Nos 149 et 151.

DIVERS en magasin—[illegible]. PAUL JUGE & FASSY, 27 St-Louis

BOUTEILLES—[illegible]. PAUL JUGE & FASSY, 27, rue St-Louis

PATES Truffés et Truffes—en débarquement du navire Marathon de Bordeaux—[illegible]. QUEYROUZE & LANGSDORFF, Nos 8, 10, 12 et 14, rue St-Louis.

EN débarquement du navire Maid of Orleans—[illegible]. CUSACHS & CODEN, encoignure Royale et St-Philippe

PATES TRUFFÉS—En magasin—[illegible]. DUNTZE & Co. Enc. Royale et Conti

CIGARES ALLEMANDS—[illegible]. T. BAILLY BLANCHARD Jr., 48, rue de la Vieille-Levée

J. J. ALBERT,

33, rue de Chartres 33,

REÇU par les derniers arrivages de France l'assortiment le plus complet de chapeaux et casquettes pour la saison, savoir :

[illegible]